

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **8 avril 2024 à 19 h 30** à laquelle  
prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.  
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint, est  
également présent.

**24-04-123**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement  
résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les  
modifications suivantes :

- Retrait d'un sujet ayant pour titre : « 2.2 Règlement 2024-456  
modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU1-2402) –  
Adoption »;
- Retrait d'un sujet ayant pour titre : « 14.2 Invitation au Brunch-  
bénéfice de Moisson Mauricie-Centre-du-Québec »;
- Retrait d'un sujet ayant pour titre: « 14.9 Demande de gratuité de  
salle : Gangorou ».

ADOPTÉE

**24-04-124**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre  
heures avant la présente séance, le greffier adjoint est dispensé d'en faire  
la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est  
unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance  
ordinaire du 11 mars 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars  
2024.

ADOPTÉE

24-04-125

**Notification à la MRC de l'Érable – défaut de concordance réglé**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville informe la MRC de L'Érable de l'adoption du *Règlement no 2024-456 modifiant le zonage 2017-316 (PRU1-2401)* qui règle le défaut de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Érable.

24-04-126

**Adoption - Règlement 2024-457 uniformisé de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska – Concernant les animaux**

ATTENDU QUE l'avis de motion donnée le 11 mars 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement le 11 mars 2024 en séance ordinaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 11 mars 2024 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2024-457 uniformisé de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska – Concernant les animaux*.

ADOPTÉE

24-04-127

**Avis de motion – Règlement no 2024-Projet règlement modifiant le règlement 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles**

Avis de motion est donnée par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement no 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**Dépôt du règlement no. 2024-Projet règlement modifiant le règlement 2023-449 concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles**

Le greffier adjoint constate que le conseiller Me Serge Bizier dépose le projet de règlement modifiant le règlement 2023-439, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

24-04-128

**Centre des services scolaires des Bois-Francs – Demande de contribution financière pour la réfection de la cour d'école secondaire Sainte-Marie**

ATTENDU QUE la cour d'école secondaire Sainte-Marie nécessita des travaux de réfection pour améliorer ses installations sportives et de loisirs ;

ATTENDU QUE le projet de réfection a permis d'ériger un terrain de soccer synthétique éclairé, un terrain de basketball, un espace style agora extérieure et des espaces de détente au pourtour des surfaces de jeux ;

ATTENDU QUE ces aménagements contribueront à promouvoir l'activité physique, le bien-être des élèves ainsi que la vie communautaire ;

Il est donc proposé par le conseiller Claude Côté et résolu :

QUE la Ville de Princeville octroie une aide financière d'un montant total de 72 000\$ en 2024 pour le projet de réfection de la cour d'école secondaire Sainte-Marie à Princeville;

QUE cette aide financière est allouée spécifiquement pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus, à savoir la construction du terrain de soccer synthétique éclairé, du terrain de basketball, de l'espace style agora extérieur et des espaces de détente au pourtour des surfaces de jeux;

QUE cette aide financière de 72 000\$ soit financée à même les activités financières pour l'année en cours et que la trésorière soit autorisée à effectuer le versement;

QUE soit recommander au conseil municipal de faire pareil autres contributions financières en janvier de chaque année de 2025 à 2028 inclusivement et de voter les crédits budgétaires nécessaires à chaque année respective.

ADOPTÉE

24-04-129

**Politique d'interdiction de fumer dans un établissement - Adoption**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite élaborée sa politique sur le tabagisme et de mettre à jour son programme de prévention en matière de santé et de sécurité du travail;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver la politique d'interdiction de fumer dans un établissement tel que présenté par directeur général et d'en autoriser la signature par ce dernier.

ADOPTÉE

**Dépôt des états financiers - Festival du Cheval – Dépôt**

Le greffier adjoint dépose les états financiers du Festival du Cheval au 30 juin 2023.

24-04-130

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 12 mars 2024 au 7 avril 2024 394 967,69 \$
- nos S12157 à S12160 & M2986 à M3003 & A54169 à A54184

**Dépôt salaires :**  
-périodes 2024-10 à 2024-14

ADOPTÉE

24-04-131

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

En date du 08 avril 2024 475 194,14 \$  
nos S12161 à S12235 & A54185 à A54236

ADOPTÉE

**Dépôt états financiers – Partage St-Eusèbe au (31 décembre 2023) - Dépôt**

24-04-132

**Attestation de véracité – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 177 090 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de Princeville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

24-04-133

**Ratification de la permanence de la Technicienne en gestion documentaire à la bibliothèque**

ATTENDU la résolution 23-11-484 suivie de la période probation de 600 heures travaillées qui s'est déroulée à la satisfaction du coordonnateur à la bibliothèque et aux activités culturelles;

ATTENDU la résolution 23-11-484;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que la permanence de Lucie Veillette, technicienne en gestion documentaire à la bibliothèque, soit accordée le 19 mars 2024.

ADOPTÉE

**24-04-134**

**Accueil d'un stagiaire en urbanisme**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accueille Mathias Genois à titre de stagiaire non rémunéré pour une période de 3 semaines allant du 29 avril au 17 mai 2024 afin qu'il contribue au projet de gestion des actifs ainsi qu'en urbanisme.

ADOPTÉE

**24-04-135**

**Démission – Opérateur de tracteur sur appel**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission de monsieur Mario Dussault, en date du 5 décembre 2023, au poste d'opérateur de tracteur sur appel, au sein du service des travaux publics de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**24-04-136**

**Préposé à l'entretien et à la maintenance (7/14) - Nomination**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à l'entretien et à la maintenance conformément à la convention collective;

ATTENDU la candidature du salarié au poste ci-haut mentionné;

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier la nomination de monsieur Éric Desrochers au poste de préposé à l'entretien et à la maintenance en date du 2 avril 2024;

QUE les conditions de travail lui soient accordées conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

**24-04-137**

**Fin d'une entente de remplacement et réintégration d'un salarié à son poste d'attache**

ATTENDU la résolution 23-12-542 ainsi que la résolution 24-02-053 concernant le remplacement temporaire que le salarié Guy Fortier assure au poste de responsable de l'entretien du Parc multisport;

ATTENDU le souhait exprimé par le salarié de récupérer l'emploi qu'il occupait avant d'assurer ce remplacement temporaire, et ce, aux conditions dans lesquelles il l'exerçait; et l'accord entre les parties;

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soient ratifiées en date du 3 avril 2024 la fin de l'entente de remplacement et la réintégration du salarié Guy Fortier à son poste d'attache, soit celui de préposé à l'entretien et à la maintenance (7/14);

QUE les conditions de travail qui lui seront accordées à partir de cette date soient les mêmes que celles qui étaient en vigueur avant ladite entente de remplacement.

ADOPTÉE

24-04-138

**Responsable de l'entretien du parc Multisports – remplacement temporaire – Lettre d'entente**

ATTENDU QUE le titulaire du poste permanent est absent pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE les besoins du service des loisirs demeurent et que le poste de remplacement temporaire a dûment été affiché aux termes de la convention collective en vigueur;

ATTENDU QU'à la suite de cet affichage, le salarié Éric Desrochers a été retenu pour ce remplacement;

ATTENDU l'entente entre la Ville et le salarié visant à planifier ce remplacement temporaire d'une période évaluée à quatre semaines à compter du 3 avril 2024;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Dominic Doucet, ainsi que le directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, Étienne Couture, à signer l'entente.

ADOPTÉE

24-04-139

**Adjudication de contrat - Aménagement de deux nouveaux bureaux à l'hôtel de ville**

ATTENDU les besoins grandissants en espace de travail ;

ATTENDU que le sous-sol de l'Hôtel de Ville n'est pas entièrement aménagé ;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE le contrat d'aménagement des nouveaux bureaux à l'hôtel de ville soit adjugé à BuroPro Citation au coût de 16 910 \$, plus les taxes applicables, pour l'installation de deux bureaux selon l'option 1;

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières pour l'année en cours.

ADOPTÉE

24-04-140

**Disposition de deux camionnettes**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

QUE la ville dispose de la camionnette de marque Ford modèle F150 année 2010 no de série 1FTFXZEV2AFB41084 au prix de 1575 \$, taxes incluses, à Laquerre Ford Inc.;

QUE la ville dispose de la camionnette de marque Ford modèle F150 année 2011 no de série 1FTPF1ET7BKD69130 au prix de 2625 \$ taxes incluses, à Laquerre Chrysler Inc.;

QUE la trésorière soit autorisée à disposer des deux camionnettes Ford F150 aux livres comptables.

ADOPTÉE

24-04-141

**Adjudication de contrat - réfection des rues Gagnon, Houle, Leblanc et Mgr Poirier**

ATTENDU l'appel d'offre no AO21-HV-04 pour la réfection des rues Gagnon, Houle, Leblanc et Mgr Poirier lancé par appel d'offres public le 24 janvier 2024 ;

ATTENDU l'ouverture des offres le 21 février 2024 conformément aux dispositions de la loi ;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection des rues Gagnon, Houle, Leblanc et Mgr Poirier au plus bas soumissionnaire conforme, Harca Excavation au coût de 4 324 238,08 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2021-391 décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour les travaux d'infrastructure sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc* modifié par le *Règlement 2023-439 pour ajouter des travaux sur Mgr Poirier et accroître l'emprunt et la dépense d'un montant additionnel de 3 815 585 \$*, ainsi que d'une aide financière provenant du programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

24-04-142

**Contrat pour l'enlèvement des résidus verts**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'enlèvement des résidus verts à Gaudreau Environnement inc. aux tarifs suivants :

<b><u>Objet</u></b>	<b><u>Tarif (excl.tx.)</u></b>
Transport	200,99 \$/ voyage
Traitement des branches	23,94 \$/ TM
Traitement des résidus verts	95,00\$/ TM

Le tout comprenant la livraison et la location des conteneurs pour un montant approximatif de 48 600\$, plus taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même les activités financières pour l'année en cours.

ADOPTÉE

24-04-143

**Aide financière – Partage St-Eusèbe**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 7 500 \$ à Partage Saint-Eusèbe pour l'année 2024.

ADOPTÉE

24-04-144

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Alain Baril – 107 rue Desrochers**

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées par le PL 67, il y a maintenant neuf (9) critères d'évaluation en matière de dérogation mineure :

- 1- La dérogation mineure est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;
- 2- L'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande ;
- 3- La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- 4- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ;
- 5- La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;
- 6- La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ;
- 7- La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général ;
- 8- La dérogation doit avoir un caractère mineur, ce critère n'est pas applicable ;
- 9- Les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, ce critère n'est pas applicable ;

ATTENDU QUE le demandeur désire construire un garage privé accessoire de 105.8m<sup>2</sup> afin de permettre le remisage de leurs véhicules routiers, outillage, tondeuse, tracteur, etc. ;

ATTENDU QUE la superficie maximale totale permise d'un garage privé accessoire est de 120 m<sup>2</sup> pour les terrains de 3 000 m<sup>2</sup> et moins. Le lot concerné est d'une superficie de 1 616 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QU'il existe un garage annexé au bâtiment principal qui est d'une superficie de 69.4 m<sup>2</sup>. Celle-ci doit être déduite de la superficie maximale totale permise, donc la superficie restante permise est de 50.6 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE la demande est 105.8 m<sup>2</sup> et que la superficie restante permise est de 50.6 m<sup>2</sup>, donc une différence de 55.2 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté sera situé au fond d'un terrain de grande profondeur ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de voisin à l'arrière, car c'est une zone humide avec arbre projet futur d'un parc et la distance entre les voisins de droite est séparée par une rue ;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 107 rue Desrochers la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Alain Baril afin de permettre la construction du bâtiment accessoire (garage privé) pour atteindre 55.2 m<sup>2</sup> de plus que la superficie maximale autorisée pour les bâtiments annexes et accessoires. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**24-04-145**                    **Approvisionnement en bières au Centre sportif – Modification à l’avenant avec la Brasserie Sleeman et autorisation de paiement**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de modifier l’avenant avec la Brasserie Sleeman Ltée afin que le délai de préavis pour modification de prix passe de 60 jours à 30 jours et d’autoriser la trésorière à payer les factures en lien avec la nouvelle augmentation de prix.

ADOPTÉE

**24-04-146**                    **Proclamation du 17 mai comme la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de proclamer le 17 mai 2024 « Journée internationale de lutte contre l’homophobie et la transphobie ».

ADOPTÉE

**24-04-147**                    **Gratuité de salle pour le souper bénéfique aux Amis d’Elliot**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’octroyer la gratuité de la salle Pierre-Prince pour le souper bénéfique de la fondation les Amis d’Elliot qui aura lieu le 20 avril 2024.

ADOPTÉE

**24-04-148**                    **Demande d’aide financière - CABÉ**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d’acheter quatre billets au Centre d’Action Bénévole de l’Érable à 40\$ chacun pour l’activité du 18 avril prochain.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense.

ADOPTÉE

24-04-149

**Renouvellement de la promotion pour le Parc linéaire des Bois-Francis**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'acheter 1/6<sup>e</sup> de page de publicité dans la carte du parc Linéaire des Bois-Francis au coût de 350\$, plus les taxes applicables.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense.

ADOPTÉE

24-04-150

**Publicité - Festival du cheval**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter un espace sur le napperon publicitaire imprimé du Festival du Cheval, au coût de 510 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

24-04-151

**Demande d'autorisation de passage au Défi-vélo de la Maison des Greffés Lina Cyr**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le passage du Défi-vélo de la Maison des Greffés Lina Cyr le 12 et 13 juillet 2024 sur la route 116 en direction de Plessisville.

QUE cette autorisation ne dispense pas les organisateurs de cette activité d'obtenir les autorisations jugées nécessaires par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

24-04-152

**Demande de don – Le Marché Donnez aux Suivants**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ à la Société canadienne du Cancer.

QUE la trésorière soit autorisée à payer cette dépense.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

24-04-153

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 42.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Dominic Doucet, greffier adjoint

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire